

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 octobre 2008

CP 08/10-17

RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT ANCIEN DU COLLÈGE JEAN JAURES A MONTAUBAN DÉVOLUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002 a approuvé le programme de travaux relatif à la restructuration du collège Jean Jaurès à Montauban, programme décliné en deux phases incluant notamment la restructuration du bâtiment ancien du collège.

Par délibération du 2 mars 2007, l'Assemblée Départementale a approuvé le lancement de la phase 2 du programme de restructuration et en corollaire la consultation relative à la désignation du mandataire pour la réalisation de l'opération a été engagée, étant précisé que la phase 1 concernant la construction d'un bâtiment a été différée en 2011.

En effet, à l'issue d'une concertation avec les usagers, il est apparu plus opportun, au vu de l'ancienneté du bâtiment existant, de réaliser en priorité sa restructuration.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la restructuration du bâtiment ancien du collège à savoir :

- le remplacement des menuiseries extérieures, les mises aux normes thermiques, électriques, sécurité, pédagogiques et phoniques,

la réalisation de cette opération ayant été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 09 août 2007.

III – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

La procédure retenue par le maître d'ouvrage est l'appel d'offres ouvert en lots séparés passé en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 2 septembre 2008 pour une remise des offres à la Sémateg avant le 26 septembre 2008 à 16 heures.

La publication a été réalisée sur le BOAMP, le MONITEUR et la DEPECHE DU MIDI.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 29 septembre 2008 au Conseil Général pour examiner 43 offres. Conformément au code des marchés publics, la commission a, dans un premier temps, examiné les candidatures des entreprises.

A l'issue de cet examen, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures suivants :

- capacités professionnelles
- moyens humains et financiers de l'entreprise.

Dans un deuxième temps, les propositions financières des entreprises ont été ouvertes et enregistrées sur le procès-verbal ci-joint. Les offres ont ensuite été remises, pour vérification, au maître d'œuvre afin qu'il établisse l'analyse des propositions remises.

IV – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux relatif à la réalisation de cette restructuration, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 octobre 2008, a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Variantes H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Gros-oeuvre	ETC (82)	98 000,00 €	/	98 000,00 €
2	Charpente couverture zinguerie	BOURDARIOS ASSISTANCE (31)	42 614,65 €	/	42 614,65 €
3	Serrurerie	B.S.A. (82)	15 159,00 €	/	15 159,00 €
4	Menuiserie bois	DE FAVERI Frères (82)	75 295,91 €	/	75 295,91 €

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Variantes H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
5	Menuiserie alu	ALUFER (82)	128 472,00 €	3 904,00 € lambrequins	132 376,00 €
6	Plâtrerie cloisons isolation	KATHERAN (82)	70 935,00 €	/	70 935,00 €
7	Electricité courants faibles	BARTHELEMY (82)	98 622,23 €	/	98 622,23 €
8	Plomberie sanitaires VMC	COSTES (31)	23 000,00 €	/	23 000,00 €
9	Sols durs carrelage faïences	AGEN CARRELAGE (47)	13 005,50 €	/	13 005,50 €
10	Sols souples	SOL FRANÇAIS (82)	10 312,90 €	/	10 312,90 €
11	Peinture	P.S.O. (82)	63 979,94 €	/	63 979,94 €
TOTAL HT			639 397,13 €	3 904,00 €	643 301,13 €

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 643 301,13 € HT, soit 769 388,15 € TTC.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et le cas échéant :

- dire que l'exécution des travaux de restructuration sera confiée aux entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres,
- m'autoriser à signer les marchés correspondants et autoriser à cette même fin, le Président de la Sématég agissant en qualité de mandataire.